

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil du Village de Memramcook, tenue le mardi 19 avril 2016, à 18 h, à l'Édifice municipal.

Présences :	Donald O. LeBlanc	- Maire
	Joe Breau	- Conseiller général / Maire suppléant
	Victor LeBlanc	- Conseiller
	Raoul Boudreau	- Conseiller
	Brian Cormier	- Conseiller
	Don (Barber) LeBlanc	- Conseiller
	Rolando Cormier	- Conseiller
	Yves M. Leger	- Directeur général
	Monique Bourque	- Secrétaire municipale
	Caroline LeBlanc	- Directrice des finances
	Eric Mallet	- Directeur des opérations et infrastructures

1. **Appel à l'ordre**

Monsieur le maire, Donald O. LeBlanc, appelle la réunion à l'ordre à 18 h 02.

2. **Constatation du quorum par le secrétaire**

La secrétaire municipale constate le quorum.

3. **Déclaration de conflit d'intérêt**

Aucun conflit n'est déclaré.

4. **Adoption de l'ordre du jour**

P16 – 04 – 84

Proposé par Rolando Cormier

Appuyé de Raoul Boudreau

Que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. **Adoptée à l'unanimité.**

5. **Constitution du conseil à huis clos**

P16 – 04 – 85

Proposé par Brian Cormier

Appuyé de Joe Breau

Que le conseil se constitue à huis clos. **Adoptée à l'unanimité.**

6. **Article 10.2(4)(d) de la Loi sur les municipalités – l'acquisition ou la disposition projetée ou en cours de biens-fonds à des fins municipales**

7. **Article 10.2(4)(c) de la Loi sur les municipalités – information qui pourrait occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou une municipalité, ou qui pourrait compromettre des négociations en vue d’aboutir à la conclusion d’un accord ou d’un contrat**

P16 – 04 – 86

8. **Retour en réunion extraordinaire**

Proposé par Brian Cormier

Appuyé de Rolando Cormier

Que le conseil retourne en réunion extraordinaire. **Adoptée à l’unanimité.**

9. **Adoption de résolution(s)**

Projet d’extension du système d’eau potable (phase 1)

Contrat no 1

P16 – 04 – 87

Proposé par Brian Cormier

Appuyé de Victor LeBlanc

Que le conseil accepte la recommandation de la firme d’ingénierie *exp.* qui est d’octroyer le contrat no 1 au soumissionnaire ayant soumissionné le coût le plus bas et dont sa soumission était acceptable, soit à Dexter Construction Co. Ltd. au montant de 1 872 200 \$ (TVH de 15 % incluse). **Adoptée à l’unanimité.**

Contrat no 2

P16 – 04 – 88

Proposé par Joe Breau

Appuyé de Rolando Cormier

Que le conseil accepte la recommandation de la firme d’ingénierie *exp.* qui est d’octroyer le contrat no 2 au soumissionnaire ayant soumissionné le coût le plus bas et dont sa soumission était acceptable, soit à MacArthur’s Paving & Construction Ltd. au montant de 2 146 242,12 \$ (TVH de 15 % incluse), suite aux modifications proposées pour maintenir les coûts à l’intérieur du budget et des fonds disponibles, soit d’éliminer les travaux sur les rues Des Merles, Alphée et Aimé. L’octroi de ce contrat est assujéti à la signature d’un « Post Tender Addendum » par l’entrepreneur dans le but de réduire la portée ainsi que le montant du contrat. **Adoptée à l’unanimité.**

Contrat no 3

P16 – 04 – 89

Proposé par Raoul Boudreau

Appuyé de Brian Cormier

Que le conseil accepte la recommandation de la firme d’ingénierie *exp.* qui est d’octroyer le contrat no 3 au soumissionnaire ayant soumissionné le coût le plus bas et dont sa soumission était acceptable, soit à Beale & Inch Construction Ltd. au montant de 1 757 475,83 \$ (TVH de 15 % incluse), suite aux modifications proposées pour maintenir les coûts à l’intérieur du budget et des fonds disponibles, soit d’éliminer les travaux sur le chemin Royal (approximativement de la Station 7+720 à 7+885), le chemin Butte des Richard et les rues Hilarion, Eric et LeBlanc. L’octroi de ce contrat est assujéti à la signature d’un « Post Tender Addendum » par l’entrepreneur dans le but de réduire la portée ainsi que le montant du contrat. **Adoptée à l’unanimité.**

P16 – 04 – 90

Contrat no 4**Proposé par Joe Breau****Appuyé de Raoul Boudreau**

Que le conseil accepte la recommandation de la firme d'ingénierie *exp.* qui est d'octroyer le contrat no 4 au soumissionnaire ayant soumissionné le coût le plus bas et dont sa soumission était acceptable, soit à MacArthur's Paving & Construction Ltd. au montant de 1 495 954,50 \$ (TVH de 15 % incluse), suite aux modifications proposées pour maintenir les coûts à l'intérieur du budget et des fonds disponibles, soit d'éliminer les travaux sur la route La Vallée et une partie des travaux sur la rue Centrale à partir de la route La Vallée jusqu'à approximativement au no 198 de la rue Centrale. L'octroi de ce contrat est assujéti à la signature d'un « Post Tender Addendum » par l'entrepreneur dans le but de réduire la portée ainsi que le montant du contrat. **Adoptée à l'unanimité.**

P16 – 04 – 91

Lotissement Somerset Shores**Proposé par Brian Cormier****Appuyé de Joe Breau**

Que le conseil accepte la recommandation de l'administration de conclure une entente avec Folly Holding pour le lotissement Somerset Shores selon l'Annexe A du mémorandum présenté au conseil et de signer une entente légale qui devra être vérifiée par notre conseiller juridique au préalable. **Adoptée à l'unanimité.**

10. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu après l'assermentation du nouveau conseil, à moins d'avis contraire.

11. Levée de la réunion

Il est proposé par le conseiller Raoul Boudreau de lever la réunion et la séance est levée à 21 h 17.



Donald O. LeBlanc
Maire



Monique Bourque
Secrétaire municipale

